

Image not found or type unknown



Prêt consommation impayé

Par **patkad76**, le **16/01/2016 à 08:09**

Bonjour,
Quel est le calcul des intérêts pour un prêt non remboursé depuis 2005 ?
J'ai reçu une lettre de décompte où le montant des intérêts calculés sont à 15,48 %, il y a également des intérêts prescrits dont le détail n'a pas été précisé.
Merci.

Par **Tisuisse**, le **16/01/2016 à 08:12**

Bonjour,
Qui vous a adressé ce décompte ? directement votre créancier ou une autre entreprise ?

Par **morobar**, le **16/01/2016 à 08:13**

Bonjour,
Le taux dépend du taux d'origine, et de l'existence ou non d'un titre exécutoire.
Si la dette n'est pas prescrite, il en va de même pour les intérêts.

Par **patkad76**, le **16/01/2016 à 09:22**

c'est la société de huissiers marcotte ruffin et associés

Par **patkad76**, le **16/01/2016** à **09:53**

c'est la scp marcotte ruffin a calais

Par **amajuris**, le **16/01/2016** à **09:53**

bonjour,rnsi votre créancier n'a pas obtenu de jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer, votre dette est prescrite.rndemandez à cet huissier les références du titre exécutoire.rndans l'attente, ne reconnaissez rien, ne payez rien, n'écrivez rien.rnsalutations

Par **patkad76**, le **16/01/2016** à **10:04**

la convocation du tribunal se présente ainsi :rneune demande de saisie des rémunérations a été formée à votre encontre par :rneos credirecrn+ adresse ayant pour mandataire :rnsociétéd'exercice libéral par actions simplifiée marcotte ruffin et associérnrndemande formulée en vertu du titre suivant : ordonnance IP sans date) que je n'ai jamais reçuernmerci

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **10:13**

Attention, même en l'absence de titre exécutoire, la dette n'est pas encore prescrite ou du moins peut ne pas être prescrite pour quelques mois, voire une année.rnEn effet cette dette est antérieure à 2008 et on ignore le point exact de départ de ladite prescription.